



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 51118

## Texte de la question

M. Nicolas Perruchot souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur le projet de loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'adoption en première lecture de ce texte est une avancée légitime pour les personnes handicapées, permettant de favoriser leur insertion dans la société et dans l'emploi. Toutefois, cette loi va instaurer de nouvelles dépenses à la charge de l'AGEFIPH : le financement d'un second réseau de placement, les services d'insertion spécialisés en plus du réseau national Cap emploi, ainsi que le financement des entreprises adaptées en supplément des entreprises du milieu ordinaire de travail. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si des mesures sont envisagées afin d'accompagner l'AGEFIPH dans ses nouvelles charges financières et si elle n'estime pas que l'instauration de ces nouveaux services fera double emploi avec les services déjà offerts par les Cap emploi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Perruchot](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51118

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 2004, page 8962